

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025

DELIBERATION N°CP2025- 04/3/10 DOSSIER N°6852	RENOUVELLEMENT DU BAIL DE L'UTAS D'AUBUSSON DANS LES LOCAUX DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'AUBUSSON
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Armelle MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : RENOUVELLEMENT DU BAIL DE L'UTAS D'AUBUSSON DANS
LES LOCAUX DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'AUBUSSON**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° 05/5/1 du 9 mai 2012 ;
VU la délibération n°CP2018-11/3/13 du 3 novembre 2018 renouvelant le bail de l'UTAS au Centre des finances Publiques pour une durée de 6 ans ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-04/3/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le bail relatif aux locaux sis allée Jean-Marie Couturier 23200 AUBUSSON, proposé par la Direction Générale des Finances Publiques au profit du Département de la Creuse pour une durée de 6 ans en contrepartie du versement d'un loyer de **9 224 €** par trimestre (soit **36 896 €** par an), révisable à chaque échéance annuelle selon la variation de l'ILAT, et de charges locatives facturées annuellement sur la base des dépenses réelles de l'exercice au prorata de la surface occupée ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer au nom et pour le compte du Département ledit bail, joint en annexe de la présente délibération, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire ;

Dit que les dépenses seront affectées sur la ligne budgétaire chapitre 011 - art 6132 – fonction 420 du budget départemental.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET